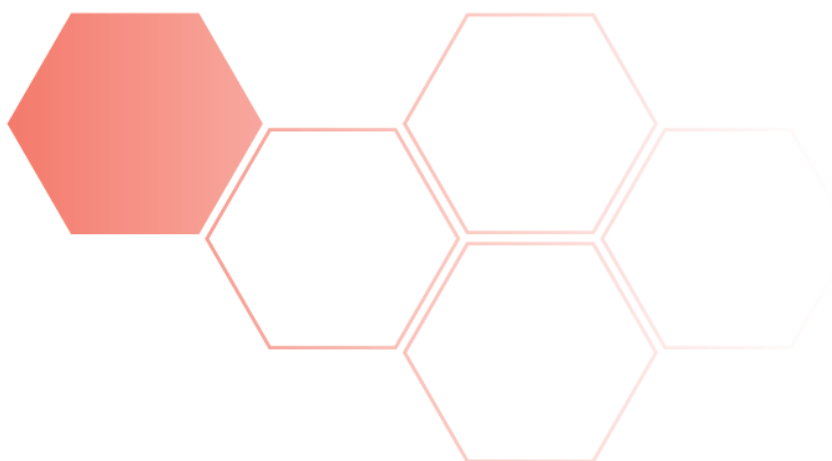




# Commune de Gibloux

---



# SOMMAIRE

Message du Conseil communal.....	2
Politique communale .....	3
Finances .....	3
Comptes 2015.....	3
Budgets 2016 .....	6
Impôts .....	10
Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse .....	11
Sécurité – Service du feu – Protection de la population.....	12
Approvisionnement en eau .....	13
Protection des eaux .....	14
Le Conseil général.....	15
Décisions du Conseil général.....	15
Informations des services .....	16
Fermeture de l’administration communale .....	16
Contrôle de l’habitant .....	16
Secrétariat général.....	17
Service social.....	18
Bibliothèque du Gibloux .....	19
Secteur des déchetteries .....	19
Service des forêts .....	19
Informations de l’administration .....	20
Mises au concours .....	20
Piliers publics.....	22
Site internet.....	22
Depôts sauvages de déchets.....	22
Informations générales .....	23
Monuments historiques .....	23
Devenez famille d’accueil .....	24
Tinguely 2016 – Année en mouvement .....	25
Dictionnaire des anonymes, des inconnus et des oubliés.....	25
Arrêter de fumer c’est possible .....	26
Les ligues de santé du canton de fribourg .....	27
Adresses et horaires des services.....	28

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

---

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Chères Habitantes, Chers Habitants de la Commune de Gibloux,

Les 1<sup>er</sup> et 8 juin 2016, le Conseil général de Gibloux s'est réuni pour discuter et décider des comptes 2015 de nos anciennes communes et du budget communal 2016. Ceux-ci ont été acceptés et le Conseil communal s'en réjouit. Enfin, nous avons entre nos mains l'un des instruments principaux de contrôle de l'ensemble des activités menées par la commune. Un budget donne le cadre financier à tout ce que le Conseil communal et l'administration peuvent faire durant l'année, il permet de contrôler les dépenses de la commune et de gérer au mieux les entrées d'argent que ce soit les impôts ou les taxes.

Le Conseil communal va, dès maintenant, lancer les grands projets qui n'attendaient que le vote du budget pour commencer (voir la liste de ces projets en page 9). Ils répondent aux besoins en infrastructures sur tout le territoire de la commune. N'ont été retenus que les projets qui étaient prêts au moment de la préparation du budget. Nous avons complété ces projets par un certain nombre d'études particulières; ces dernières nous permettront de répondre aux besoins des années futures et de planifier les projets d'investissements en conséquence.

Nous allons également pouvoir engager les quelques collaborateurs représentant une absolue nécessité pour assurer un service de qualité à la population. Nous pensons notamment au fontainier qui aura la responsabilité de la qualité de notre eau potable ou à un collaborateur supplémentaire pour le secteur de l'édilité. Comme la statistique du personnel communal vous le montre plus loin dans ce bulletin, le Conseil communal n'a laissé s'accroître le nombre d'employés communaux que pour ce qui est strictement nécessaire pour cette année.

Le personnel communal est la principale force d'une commune. C'est lui qui fournit les prestations avec la qualité voulue et au moment voulu. Il est donc important pour le Conseil communal de veiller en permanence à l'adéquation du nombre de collaborateurs par rapport à l'ensemble des tâches à effectuer. Il s'attèle à mettre en regard cette adéquation avec les possibilités financières de la commune. Cela représente un défi important, mais nous avons la volonté de toujours le faire avec sérieux.

Votre Conseil communal va définir, ces prochains mois, un plan de législature et une planification financière pour les cinq prochaines années, deux éléments qui lui serviront à anticiper le futur et à définir le chemin pour y arriver. Puis rapidement, les questions de budget pour 2017 seront sur la table du Conseil communal et des services.

Comme l'exige la convention de fusion, en parallèle au travail habituel d'un Conseil communal, ce ne sont pas moins de dix-sept règlements communaux qui doivent être retravaillés par les responsables des dicastères concernés avec, pour objectif, leur uniformisation. Ils seront ensuite proposés au Conseil communal et soumis aux services de l'Etat pour obtenir leur aval. Enfin, ils seront soumis au Conseil général pour adoption cette année encore pour certains d'entre eux. L'objectif est ambitieux mais réalisable. Dès lors, nous joignons à ces lignes la planification de leur traitement par les différentes instances.

Comme vous le voyez, le travail ne manque pas, il est un facteur de motivation important pour votre Conseil communal et son personnel. Nous nous attelons à la tâche avec vigueur, volonté et pragmatisme dans le but d'assurer cette qualité de vie qui nous est à tous si chère dans notre Gibloux.

Le Conseil communal tient encore à vous souhaiter un agréable été (avec du soleil également) et vous donne rendez-vous cet automne dans un nouveau bulletin d'information.

Pour le Conseil communal de Gibloux  
Jean-François Charrière  
Votre Syndic

# POLITIQUE COMMUNALE

## FINANCES

### Comptes 2015

Les comptes 2015 des huit entités qui représentent aujourd'hui la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Les principaux résultats au 31 décembre 2015 peuvent être résumés de la manière suivante :

### Comptes de fonctionnement des cinq anciennes communes

	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	5'299'040.15	5'329'251.95	5'599'126.38	5'606'295.43
Farvagny	10'901'250.00	11'524'450.00	11'998'842.77	12'028'252.43
Le Glèbe	4'686'600.00	4'645'300.00	5'202'886.56	5'204'567.07
Rossens	5'814'634.00	5'648'826.00	11'393'527.39	11'406'180.10
Vuisternens-en-Ogoz	3'899'035.00	3'937'801.00	4'175'742.58	4'167'711.00
<b>Total</b>	<b>30'600'559.15</b>	<b>31'085'628.95</b>	<b>38'370'125.68</b>	<b>38'413'006.03</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>485'069.80</b>		<b>42'880.35</b>	

Comptes de fonctionnement 2015	Excédent de recettes fiscales	Excédent de produits avant amortissements suppl. et constitutions de réserves
Corpataux-Magnedens	148'291.20	152'112.75
Farvagny	617'245.39	1'175'729.77
Le Glèbe	280'800.46	196'624.51
Rossens	1'030'151.79	487'439.01
Vuisternens-en-Ogoz	66'890.10	-8'031.58
<b>Total</b>	<b>2'143'378.94</b>	<b>2'003'874.46</b>

Les chiffres des comptes (charges et produits) peuvent être significativement plus élevés que le budget en raison des doubles écritures comptables (imputations internes, gestion intercommunale, amortissements supplémentaires, imputations aux réserves, etc.). A titre d'exemple, pour disposer de chiffres plus réalistes pour la commune de Rossens, il conviendrait de soustraire aux charges et aux produits un montant d'environ Fr. 4'000'000.00.

**A l'instar de nombreuses communes fribourgeoises, le résultat global de la « commune Gibloux », représentée par les cinq anciennes communes, pour l'exercice 2015 est bon. Il dégage un bénéfice brut de Fr. 2'003'874.46. Si l'on considère que toutes les autres opérations sont conformes au budget (ce qui n'est que très partiellement vrai), on peut relever que le bénéfice 2015 correspond à l'excédent de recettes fiscales qui sont également de Fr. 2'143'378.94 plus élevées que le budget.**

## Comptes des investissements des cinq anciennes communes

Comptes des investissements	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	2'015'000.00		628'406.20	1'120'225.75
Farvagny	3'114'000.00	720'000.00	2'520'481.50	472'481.25
Le Glèbe	2'024'000.00	851'000.00	1'143'736.89	890'021.00
Rossens	3'792'286.00	1'839'800.00	3'421'901.05	1'189'999.25
Vuisternens-en-Ogoz	1'848'902.75		877'887.02	100'844.35
<b>Total</b>	<b>12'794'188.75</b>	<b>3'410'800.00</b>	<b>8'592'412.66</b>	<b>3'773'571.60</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>9'383'388.75</b>		<b>4'818'841.06</b>

Les charges d'investissements 2015 ont été moins élevées que prévues (près de – 50% pour les charges nettes). Le programme d'investissements a pris du retard et une partie des charges est reportée sur l'exercice 2016 pour les projets en cours.

## Bilan - quelques postes - total pour les cinq anciennes communes

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Disponibilités	3'847'142.79		3'971'503.53	
Avoirs (débiteurs)	8'454'363.12		8'334'555.24	
Placements	951'730.05		963'860.95	
Actifs transitoires	1'017'040.58		3'330'801.93	
Dettes bancaires		31'839'448.40		34'934'374.55
LIM		3'587'133.00		3'215'879.00
Provisions		1'331'583.90		1'299'070.41
Réserves		6'263'256.49		5'821'691.34
Fortune nette		4'684'599.49		4'696'389.67

## Association des communes du Gibloux pour les services régionaux - ACG

	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Fonctionnement	15'723'007.34	15'723'007.34	16'200'726.01	16'200'726.01
Particip. des communes		3'365'704.00		3'364'386.98
Excédent de produits			619'771.39	
Investissement (HMG)	5'012'000.00		4'224'295.15	
Dette bancaire	au 31.12.2014 :	8'267'970.50	au 31.12.2015 :	12'018'000.00

Les comptes et budgets sont toujours équilibrés dans la mesure où les communes assument la totalité de l'excédent de charges.

Au terme de l'exercice 2015, dernier exercice de l'Association, l'excédent des contributions des communes versées à l'ACG (excédents cumulés des années 2014 et 2015) s'élevait à Fr. 619'771.39. En concertation avec le comité de liquidation de l'ACG et la commune d'Hauterive, partenaire de l'Association, les Conseils communaux ont proposé d'affecter cet excédent à l'amortissement des dettes de l'Association (env. Fr. 380'000.00) et de compléter les fonds propres du Home médicalisé pour un montant d'environ Fr. 240'000.00.

### Groupement d'adduction d'eau du Bas-Gibloux - GABG

	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Fonctionnement	194'172.00	200'000.00	159'986.22	196'656.16
Excédent de produits	5'828.00		36'669.94	
Investissement	-		-	
Dettes bancaires	au 31.12.2014 : 1'180'000.00		au 31.12.2015 : 1'120'000.00	

### Corporation forestière du Gibloux-Nord - CFGN

	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffre d'affaires		814'200.00		881'758.54
Résultat de l'exercice		9'601.75	3'275.62	
Investissement	-		-	
Dettes	au 31.12.2014 : 282'000.00		au 31.12.2015 : 346'000.00	

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) sous l'onglet « Finances et impôts ».



## Budgets 2016

Les budgets 2016 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance du 8 juin 2016.

### Budget de fonctionnement 2016

	Charges		Produits	
	Fr.	%	Fr.	%
Administration	2'858'140.00	8.0%	27'600.00	0.1%
Ordre public	595'765.00	1.7%	243'650.00	0.7%
Enseignement et formation	9'370'482.00	26.2%	880'319.00	2.5%
Culture, sports et loisirs	1'550'699.00	4.3%	239'121.00	0.7%
Santé	2'394'003.00	6.7%	60'000.00	0.2%
Affaires sociales	8'197'680.00	22.9%	4'571'502.00	12.9%
Transports et communications	1'879'134.00	5.2%	180'200.00	0.5%
Protection et aménagement de l'environnement	3'656'939.00	10.2%	2'939'284.00	8.3%
Economie publique	967'012.00	2.7%	1'511'350.00	4.3%
Finances et impôts	4'336'068.00	12.1%	24'774'717.00	69.9%
<b>Résultats</b>	<b>35'805'922.00</b>		<b>35'427'743.00</b>	
Excédent de charges			<b>378'179.00</b>	
Doubles écritures	3'347'302.00		3'347'302.00	
<b>Résultats nets</b>	<b>32'458'620.00</b>		<b>32'080'441.00</b>	
Excédent de charges par rapport aux produits nets			<b>1.18%</b>	

### Commentaires sur le budget de fonctionnement 2016

1. Les chiffres exprimés par les exécutifs des anciennes entités pour leurs charges de fonctionnement spécifiques ont été pris en compte.
2. Les services de la nouvelle commune ont évalué les charges communales générales (personnel, finances, etc.).
3. Il n'a pas été possible de construire une comparaison avec les comptes 2015.
4. Les prestations facturées et les subventions octroyées par la commune (prix de l'eau et taxes eau potable, taxes épuration et déchets, locations des locaux communaux, subventions diverses aux sociétés et à leurs activités, etc.) ont été maintenues pour 2016 aux mêmes tarifs que ceux appliqués par les anciennes communes pour l'année 2015.
5. Frais de personnel

L'ensemble du personnel communal des anciennes entités (communes et associations de commune) a été réengagé par la nouvelle commune.

Les règles appliquées sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application.

Les charges de personnel inscrites au budget 2016 correspondent à 50 équivalents plein-temps assumés à ce jour par 114 personnes (voir également le tableau ci-dessous).

6. Recettes fiscales

Les recettes fiscales 2016 ont été évaluées de manière prudente pour le premier exercice de la nouvelle commune. Les recettes fiscales totales inscrites au budget 2016 s'élèvent à près de Fr. 19'750'000.00 alors que le total des impôts 2015 des cinq anciennes communes est de Fr. 21'100'000.00.

## 7. Frais financiers

Le montant total des emprunts bancaires à terme s'élève à env. Fr. 38'000'000.00 pour une charge annuelle d'intérêts de près de Fr. 670'000.00, soit un taux moyen de 1.75 %.

Les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 1'517'732.00.

8. Le budget de fonctionnement 2016 a été établi de manière prudente et pragmatique. Nous espérons avoir pensé à tout et qu'il soit le plus complet possible. Il est équilibré malgré un léger excédent de charges.

## Statistique du personnel communal 2016

Service	Etat fin avril 2016		Commentaires
	Personnes	Equivalents plein-temps 2016	
Secrétariat général	6.5	4.83	Dont une apprentie
Finances	8	4.35	Dont appuis ponctuels pour 0.15 ept
Contrôle de l'habitant	4.5	2.6	Une personne partage son temps entre l'administration générale et le contrôle de l'habitant
Administration scolaire	2	0.9	Y compris la supervision des AES
Forêts	7	5.52	Dont un apprenti
Service social	8.5	5.80	Dont un assistant social à engager dès septembre 2016
Service des curatelles	2.5	1.34	Une personne partage son temps entre le Service social et le Service des curatelles
Bibliothèque	4	1.89	
Accueil extrascolaire	9	3.08	L'AES de Rossens est privé
Service technique			
Direction et administration	3	2.35	
Constructions	3	2.7	
Adduction d'eau	3	0.58	Dont un fontainier à plein temps à engager au plus vite (compté sur 6 mois)
Bâtiments	20	7.16	Dont une équipe de jeunes engagés en été pour des travaux de nettoyage pour env. 0.9 ept (non comptés dans le nombre de personnes)
Edilité	10	3.7	Dont 6 personnes pour des appuis ponctuels. Dont un employé supplémentaire à plein temps à engager dès septembre 2016
Déchetterie	14	1.54	
Divers	9	1.61	Patrouilleurs scolaires, cours de piscine, garde-génisse
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>49.95</b>	



## Budget des investissements 2016

Le budget des investissements 2016 appelle les commentaires généraux suivants :

**Situation financière de la commune** (dernière situation établie au 31 décembre 2014 par le Service des communes sur la base des années 2010 à 2014) :

- dette nette : Fr. 30'879'416.57 ( Fr. 4'396.00 par habitant )
- dette nette du patrimoine administratif : Fr. 3'290.00 par habitant  
(moyenne cantonale : Fr. 1'756.00)
- capacité totale d'investissement : Fr. 24'500'000.00

Il convient de noter que la **commune de Gibloux ne dispose pas formellement d'un plan financier 2016 – 2020** auquel nous pourrions nous référer. En effet, avec l'accord du Service des communes, le premier plan financier de la nouvelle commune sera établi en automne 2016 et portera sur les années 2017 à 2021.

L'inventaire des objets d'investissements a été établi sur la base des informations fournies par les anciennes communes. Au terme du travail d'analyse et de vérification par les services communaux et le Conseil communal, les objets d'investissement ont été classés en (voir tableau ci-dessous) :

- **Projets en cours** déjà décidés et entrepris par les anciennes communes.

Nombre de projet	12
Charges	Fr. 9'459'400.00
Produits	Fr. 639'500.00

- **Projets approuvés** ayant déjà fait l'objet d'une décision validée du législatif d'une ancienne commune et en attente d'une réalisation.

Nombre de projet	6
Charges	Fr. 1'473'000.00
Produits	Fr. -.-

- **Nouveaux projets** proposés pour 2016 par une ancienne commune ou la nouvelle commune.

Nombre de projet	9
Charges	Fr. 2'388'000.00
Produits	Fr. 310'000.00

\*) La première colonne du tableau ci-après indique par une abréviation l'ancienne commune dont les autorités ont entrepris le projet (en cours) ou approuvé le projet (approuvé) ou préparé le projet pour décision (nouveau).

*)	Statut	Objet	Charges	Produits	Par des réserves
<b>Ecole</b>					
RO	En cours	Tableaux avec beamers interactifs	63'400.00		63'400.00
<b>Bâtiments dédiés au sport</b>					
RO	En cours	Rénovation halle polyvalente	200'000.00	83'000.00	117'000.00
<b>Routes communales et génie civil</b>					
CM	Nouveau	Projet 30 km/h et route centre village	100'000.00		
FA	En cours	Grenilles - liaison piétonnière	55'000.00		
FA	Approuvé	Grenilles - sécurisation du village	600'000.00		
FA	Nouveau	Rénovation Route de Fribourg	50'000.00		
LG	Approuvé	Modérateurs trafic - Estavayer-le-Gibloux	65'000.00		
LG	En cours	Réfection Rte des Râpes	280'000.00	130'000.00	
RO	Approuvé	Réalisation concept 30 km/h	168'000.00		
RO	Approuvé	Rte de Montena - éclairage public	140'000.00		
RO	Approuvé	Rte de Montena - trottoir	300'000.00		
RO	En cours	Goudronnage routes agricoles	304'000.00	114'000.00	170'000.00
<b>Approvisionnement en eau</b>					
LG	En cours	EP - Villarlod - Villarsel-le-Gibloux	75'000.00		
GX	Nouveau	EP, déf. incendie ZI Montena - Rossens	370'000.00	310'000.00	
GX		Taxes de raccordement		200'000.00	
<b>Protection des eaux</b>					
CM	En cours	Taxe d'entrée à l'AEGN	665'000.00	312'500.00	
CM	En cours	Raccordement Step AEGN	680'000.00		
FA	En cours	EU et EP – Pra-Bastian/Poya	790'000.00		
LG	Approuvé	EU - Villarlod	248'000.00		217'230.00
LG	En cours	EU - Rueyres-St-Laurent	332'000.00		
RO	Nouveau	EU et routes - Secteur Essert-Biches	200'000.00		
RO	Nouveau	EP, EU et route - Secteur Raveire	1'050'000.00		443'000.00
VO	En cours	Réfection captage du Verné	15'000.00		
GX		Taxes de raccordement		325'000.00	
<b>Cimetière</b>					
LG	Nouveau	Rénovation du cimetière de Villarlod	120'000.00		
<b>Aménagement du territoire</b>					
GX	Nouveau	Révision partielle du PAL après fusion	130'000.00		
GX	Nouveau	Création SIT communal	120'000.00		
FA		Contribution d'équipement		135'000.00	
<b>Terrains du patrimoine financier</b>					
RO		Vente de terrain ZI Combernesse		1'795'600.00	
<b>Immeubles du patrimoine administratif</b>					
FA	En cours	Agrandissement complexe communal	6'000'000.00		
VO	Approuvé	Acquisition de terrain	200'000.00		
<b>Totaux</b>			<b>13'320'400.00</b>	<b>3'405'100.00</b>	<b>1'010'630.00</b>
<b>Excédent de charges</b>				<b>9'915'300.00</b>	
<b>Financements par des réserves</b>				<b>1'010'630.00</b>	
<b>Charges nettes</b>				<b>8'904'670.00</b>	

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) sous l'onglet « Finances et impôts ».

# Impôts

## Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

La mise en service du nouveau logiciel de gestion communale, la récolte, la vérification et la saisie de toutes les données nécessaires à la facturation des taxes et autres contributions se sont avérées plus difficiles et plus longues que prévu. Le calendrier de facturation prévu pour l'exercice 2016 n'a pas pu être respecté (voir ci-dessous pour les impôts). Nous espérons bien sûr revenir à la normale pour l'exercice 2017 avec un calendrier que nous publierons en fin de cette année.

Nous vous prions de nous excuser des éventuels désagréments que vous auriez subis et nous vous remercions de votre compréhension.

## Facturation des impôts

### Impôts sur les personnes physiques et les personnes morales

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde.

Des problèmes à la fois inattendus et importants dans les opérations de transferts des données comptables entre les systèmes informatiques des anciennes communes et le nouveau système informatique communal nous ont obligés à retarder la facturation des impôts prévue durant le mois de mai.

Une fois les problèmes résolus, nous espérons pouvoir facturer ces impôts avec une première échéance au 31 juillet 2016. Nous prions les contribuables qui recevraient leur facture d'impôts au début du mois de juillet de bien vouloir nous excuser de ne pas respecter la règle des 30 jours par rapport à la première échéance.

### Impôts paroissiaux

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz et à la demande des quatre autres paroisses catholiques de la commune, c'est désormais la commune qui facturera l'impôt paroissial sur les personnes physiques.

### Impôts sur les chiens

Les règlements communaux existants étant toujours en application jusqu'à leur révision (au plus tard pour 2018), la commune facture désormais l'impôt communal sur les chiens selon les règles suivantes :

- Corpataux-Magnedens, Farvagny et Rossens : selon les règlements encore en vigueur.
- Le Glèbe et Vuisternens-en-Ogoz : en application de l'art. 17 de la convention de fusion, le règlement de Corpataux-Magnedens (le plus récent) est appliqué aux deux communes qui n'avaient pas de règlement en la matière.



## FORMATION – STRUCTURES DE GARDE – ENFANCE ET JEUNESSE

Issues des 5 anciennes communes ou de l'ACG, les structures scolaires et parascolaires de notre nouvelle commune connaissent des fonctionnements parfois très différents. Depuis le début de l'année, les différents acteurs rattachés au dicastère travaillent intensément à la prise en main des dossiers pour assurer une transition en douceur et le fonctionnement des affaires courantes. Dans le délai de 2 ans, les différentes réglementations communales devront être harmonisées et les prestations des structures seront uniformisées pour offrir un cadre équivalent à tous nos enfants.

Principalement, l'organisation du cercle scolaire devra être validée au vu de la nouvelle loi scolaire et le cadre des structures de garde devra tenir compte des spécificités et fonctionnements existants. De plus, la commune connaît désormais une masse critique suffisante pour développer une réelle politique de l'enfance et de la jeunesse. Trois commissions, composées de Conseillers généraux ou de citoyens, contribueront à ces tâches importantes qui conduiront à définir la politique communale en la matière sur le moyen et le long terme. Le schéma ci-dessous illustre les principaux dossiers du dicastère.

DICASTERE 2		
Formation	Structures de garde	Enfance et Jeunesse
Cercle scolaire Gibloux	Accueils extra-scolaires	Développement d'une politique en la matière en faveur des enfants et des adolescents  Ex : FriTime au Glèbe
CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français	Accueil familial de Jour de la Sarine	
Services auxiliaires	Crèche	
Bibliothèque régionale du Gibloux	Autres dossiers liés à la Petite enfance	
<i>Commission des Affaires scolaires (CAS)</i>	<i>Commission des Structures de garde (CSG)</i>	<i>Commission de l'Enfance et de la Jeunesse (CEJ)</i>



# SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU – PROTECTION DE LA POPULATION

## Organe communal de conduite, organisation catastrophe (Communes de Gibloux et d’Hauterive)

**“Des catastrophes arrivent. Puis, elles sont arrivées. Et on passe à autre chose.”**

Cette citation d’Hubert Reeves, astrophysicien canadien, ne tient pas compte des grandes blessures profondément ancrées, parfois durant plusieurs générations. Certes l’émotion vive d’un pays ou de la planète toute entière, comme lors du tsunami en Thaïlande ou les tremblements de terre en Haïti, s’estompe rapidement. Mais localement, l’oubli est difficile et les marques, tant sur la nature que sur les humains, nous rappellent sans cesse aux douleurs des événements. Souvenons-nous simplement de « Lothar » en 1999...

Il n’est pas possible d’éviter les catastrophes, au mieux nous sommes capables d’atténuer leurs impacts en fonction du type d’évènement. Si nous ne pouvons éviter de tels drames, pourquoi avoir un organe de conduite pour notre région ? Que pourrait-il bien nous arriver, ici dans notre beau Gibloux ?

L’organe de conduite a pour mission d’effectuer une analyse des risques et de l’actualiser, de préparer des plans d’engagement en cas de catastrophe et de conduire les moyens nécessaires si malheureusement un évènement devait survenir. Le plus important est de tisser des liens avec tous les partenaires afin de générer un esprit fort et solidaire dans notre région. Seul cet esprit permettrait, de surmonter ensemble une crise. Bien évidemment, les plans d’engagement sont utiles et permettent de gagner un temps précieux. Une analyse des risques la plus pertinente possible permet d’anticiper au mieux une situation de crise. Les aspects humains et émotionnels sont une énergie, dans ce genre de situation, qui fera se relever une région des pires événements imaginables. Je suis persuadé que cet esprit se cultive, s’entretient et j’en fais une de mes priorités. Cela fait plusieurs années que l’ORCOC travaille, d’abord sous l’experte conduite de M. Marc Rossier, avant que je ne reprenne le flambeau. L’analyse des risques est réalisée et des plans d’engagement ont déjà été validés par les autorités. Ce travail est le fruit de toute une équipe compétente et dévouée à la tâche qui a à cœur d’œuvrer dans le cadre de la protection de la population et de s’engager à votre profit.



En cas de catastrophe, une phase de chaos est inévitable. Notre objectif est de la rendre la plus courte possible. Le risque le plus probable aujourd’hui est une rupture de l’approvisionnement de l’énergie électrique, un BLACKOUT ! Nous pourrions être plusieurs jours sans aucun courant électrique. Je vous laisse faire votre propre analyse de la situation, juste pour votre foyer. Penser au pire est notre devoir afin de vous permettre de vivre sereinement dans notre magnifique région.

Alain Broillet  
Chef ORCOC Gibloux Sarine

## APPROVISIONNEMENT EN EAU

L'eau est notre OR transparent du Gibloux, il importe de veiller à sa qualité et de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de la protéger. Votre Conseil communal vous recommande de consommer local, car notre eau est de qualité. Nous mettons tout en œuvre afin d'assurer cette qualité, les résultats des contrôles 2016 seront insérés sur le site internet de la commune dès réception.



Le comité de pilotage de fusion (CoPil) a donné mandat au bureau d'ingénieurs Ribi SA, dans le courant de l'année 2015, pour l'élaboration du plan des infrastructures de l'eau potable (PIEP). En date du 8 juin 2016, une séance de présentation de la résultante des travaux a eu lieu dans les locaux du bureau Ribi SA à Fribourg. Cette base permettra au Conseil communal d'élaborer, en toute connaissance de cause, le prochain règlement concernant la distribution d'eau potable et, par conséquent, les taxes qui en résultent. La résultante de l'analyse de la situation actuelle sera une base essentielle pour l'ensemble des prochains investissements à prévoir.

Concernant l'ensemble du réseau d'eau, une visite a été organisée dans le courant du mois de février avec l'Etat-major de l'organisation en cas de catastrophe communale (ORCOC). L'objectif était de prendre connaissance des différents captages, réservoirs et réseaux de distribution. La résultante de la visite a mis en évidence des points forts mais aussi des points faibles de toute la distribution d'eau potable en particulier la dépendance à l'énergie (électricité pompes).

Notre réseau d'eau a un âge certain (1955, 1960, 1970, 1982), pour ne pas dire un certain âge, et nous avons déjà dû faire face à deux importantes réparations dues à la défektivité des conduites de transport. Nous veillons, dans le cadre de tous les travaux entrepris à proximité de l'une ou l'autre des conduites, dans la mesure de la disponibilité financière, à procéder au remplacement des anciennes conduites.



## PROTECTION DES EAUX

En notre qualité de membre de l'Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue, il importe de veiller à ce que les eaux qui vont vers la station d'épuration d'Autigny (AEGN) soient des eaux qui nécessitent un traitement. Nous avons beaucoup trop d'eau parasite (routes, drainages, sources) qui transite par les mêmes conduites. Lors de chaque travaux dans l'un ou l'autre des villages, nous devons veiller à la mise en conformité du système séparatif.

L'avancement des travaux dans le cadre des chantiers concernant la protection des eaux est le suivant :

- Transformation de la station d'épuration STEP de Corpataux-Magnedens en station de pompage STAP. Le planning des travaux est respecté. Depuis la mi-mai, les eaux usées sont envoyées sur le collecteur intercommunal et, par conséquent, traitées à la STEP de l'AEGN d'Autigny.
- La mise en séparatif du secteur La Poya - Pra Bastian à Farvagny-le-Grand est également conforme au planning des travaux. Nous tenons à remercier tous les voisins du chantier pour l'excellente collaboration et tout particulièrement pour leur compréhension en raison des nuisances.
- La mise en séparatif du secteur du centre de Rueyres-St-Laurent est terminée. Nous tenons également à remercier tous les voisins du chantier pour l'excellente collaboration et tout particulièrement pour leur compréhension en raison des nuisances.
- Le Conseil communal a mandaté le bureau ESCO Conseil Sàrl, en qualité de conseiller technique, en vue de l'élaboration du futur règlement communal pour l'évacuation et l'assainissement des eaux usées. L'objectif souhaité est la mise en vigueur du nouveau règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.







# INFORMATIONS DES SERVICES

---

## FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période estivale, tous les services de l'administration communale seront fermés :

**du mardi 2 août 2016 au vendredi 5 août 2016**

Nous vous remercions de votre aimable compréhension.

## CONTRÔLE DE L'HABITANT

### Votations / Elections

- Nouveaux certificats de capacité civique

Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance et de vous familiariser avec le nouveau certificat de capacité civique lors des dernières votations fédérales. Cette nouvelle manière de procéder a été imposée par La Poste et a été très bien accueillie par l'ensemble de la population.

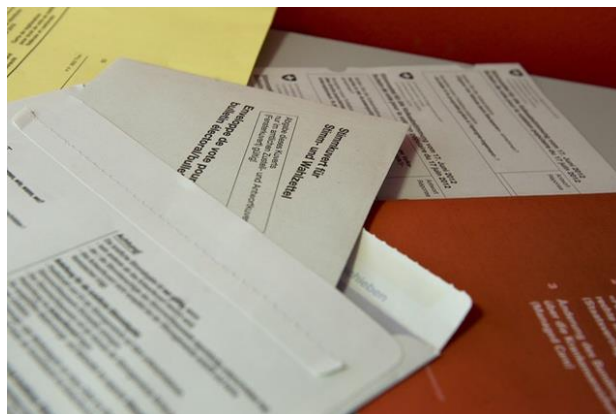
Toutefois, en cas de doute sur la façon de voter, vous pouvez vous adresser au personnel de l'administration communale de Gibloux à Farvagny qui se tient à votre entière disposition.

- Local officiel de vote

Les anciennes boîtes aux lettres communales de Corpataux-Magnedens, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz ne doivent plus être utilisées pour le dépôt du vote par correspondance. Le bureau de vote officiel, également pour le vote par dépôt (au guichet ou dans la boîte aux lettres) se situe à l'administration communale de Gibloux, à Farvagny.

- Retour des votes par correspondance – port payé

Le territoire de la nouvelle commune étant très étendu, le Conseil communal a décidé de prendre en charge le coût des frais postaux pour les retours des votes par correspondance déposés à la poste. Vous pouvez déposer votre vote dans n'importe quelle poste de Suisse, il sera acheminé à Farvagny, en port payé. Veuillez toutefois respecter le délai du retour par courrier A, afin que votre vote puisse nous parvenir à temps pour être pris en compte.



## Règlements communaux de portée générale - procédure d'harmonisation Projection

Nom du règlement	Planification / détermination des périodes (mois et année)				
	Préparation	Validation par le Conseil communal	Examen préalable des Services de l'Etat	Approbation par le Conseil général	Entrée en vigueur
Scolaire	09.2016	12.2016	01.2017	1er trim. 2017	08.2017
Traitements dentaires scolaires	09.2016	10.2016	11.2016	1er trim. 2017	08.2017
Accueil extrascolaire	09.2016	12.2016	01.2017	1er trim. 2017	08.2017
Heures d'ouverture des commerces	07.2016	09.2016	10.2016	10.2016	01.2017
Police	06.2016	09.2016	10.2016	10.2016	01.2017
Détention et imposition des chiens	05.2016	09.2016	10.2016	10.2016	01.2017
Défense incendie	08.2016	09.2016	10.2016	A définir	A définir
Droit de cité communal	06-10.2016	11.2016	11.2016-03.2017	1er trim. 2017	06.2017
Impôt sur appareils de divertissement	05.2016	06.2016	07.2016	10.2016	01.2017
Distribution de l'eau potable	05.2016	09.2016	09.2016	12.2016	01.2017
Evacuation et épuration des eaux	05.2016	09.2016	09.2016	12.2016	01.2017
Cimetière et Jardin du souvenir	05.2016	08.2016	09.2016	1er trim. 2017	2017
Emoluments et contributions / aménagement et constructions	06.2016	09.2016	09.2016	10.2016	01.2017
Encouragement énergie, promotion des énergies renouvelables	06.2016	09.2016	09.2016	10.2016	01.2017
Gestion des déchets				1er trim. 2017	2017

# SERVICE SOCIAL

## Quelles sont les tâches du Service de l'aide sociale ?

- instruire les demandes d'aide sociale
- préparer et soumettre les demandes d'aide à la Commission sociale
- verser l'aide financière aux bénéficiaires
- mettre en œuvre les mesures d'insertion sociale (MIS)
- dispenser écoute, conseils et aide personnelle
- encaisser les diverses participations financières relatives à l'aide sociale (Etat, assurances sociales et privées, prestations de tiers, contentieux individuel)

## Qu'est-ce que l'aide sociale ?

L'aide sociale a pour but d'aider la personne en difficulté à retrouver le plus rapidement possible une nouvelle autonomie sociale et économique.

## Qui peut s'adresser au service ?

Toute personne majeure et domiciliée sur les communes de Gibloux et Hauterive peut s'adresser au Service social du Gibloux.

## Quelles sont les prestations de l'aide sociale ?

L'aide personnelle : elle consiste en écoute, conseils et accompagnement lors de questions ou difficultés personnelles, familiales, financières et juridiques. La personne est aussi guidée vers les institutions spécialisées utiles dans sa situation. L'aide personnelle est gratuite.

L'aide à la gestion : elle consiste en écoute, conseils, gestion des affaires financières et administratives et accompagnement lors de questions ou difficultés personnelles, familiales et juridiques, mais sans aide matérielle. La personne est aussi guidée vers les institutions spécialisées utiles dans sa situation. L'aide personnelle est gratuite.

L'aide matérielle : le service social procure un soutien financier pour garantir les besoins fondamentaux (entretien, logement et frais de santé). Notre service respecte les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS et les prescriptions cantonales. Le principe d'individualisation est appliqué, c'est-à-dire que nous versons des prestations adaptées à chaque situation particulière. Celles-ci doivent correspondre à la fois aux objectifs de l'aide sociale et aux besoins de la personne. Chaque mois un budget est établi indiquant toutes les dépenses sociales reconnues (selon les prescriptions en vigueur) et toutes les ressources du ménage. Une différence éventuelle est couverte sous forme d'aide sociale. Les dettes ne sont pas prises en considération.

Les mesures d'insertion sociale (MIS) : elles permettent au bénéficiaire de l'aide matérielle de suivre un programme ou un cours lié à sa réinsertion sociale ou professionnelle.

## L'aide versée est-elle une dette ?

L'aide sociale est une dette. Le remboursement des prestations d'aide sociale est demandé à partir du moment où la situation financière du débiteur s'est sensiblement améliorée.

Les prestations obtenues suite à de fausses indications sont immédiatement remboursables.



Les locaux du Service social

# BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

## Horaire habituel

FARVAGNY	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h - 18h
Mercredi	15h - 19h
Samedi	09h - 12h

ROSSENS	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h - 18h

ENFANTS (jusqu'à 16 ans)	<b>gratuit</b>
Etudiants et apprentis	15.- / an
ADULTES	20.- / an

## Horaire d'été (du 11 juillet au 21 août)

FARVAGNY : ouvert chaque	
Mercredi	15h - 19h
Samedi	09h - 12h
<b>026 411 16 20</b>	
<a href="mailto:brg@bluemail.ch">brg@bluemail.ch</a>	

ROSSENS : ouvert les semaines paires	
Mardi 12 et 26 juillet	15h30 - 18h30
Mardi 9 et 23 août	15h30 - 18h30
<b>026 411 33 13</b>	
<a href="mailto:biblioros@bluewin.ch">biblioros@bluewin.ch</a>	

Durant cette période, chaque abonné peut augmenter le nombre d'ouvrages empruntés (jusqu'à 20 à Farvagny et 12 à Rossens)

## SECTEUR DES DÉCHETTERIES

Chaque citoyen est tenu de respecter les règles en vigueur dans son village concernant les déchets.

En effet, nous vous rappelons que tant qu'un règlement harmonisé pour la nouvelle commune fusionnée n'a pas été adopté, le système en place en 2015 dans chaque ancienne commune reste en vigueur. Dès lors, **chaque citoyen doit continuer à acheminer ses déchets à la déchetterie de son village** comme par le passé. Il n'est pas possible de les déposer dans une autre déchetterie de la commune.

Nous vous remercions de votre aimable compréhension.

## SERVICE DES FORÊTS

### Bois de feu

Si vous êtes intéressés par du bois de feu, veuillez compléter le formulaire de commande qui vous a été adressé en tout-ménage il y a quelques temps ou consulter notre site internet. L'équipe forestière se tient à votre disposition pour vous préparer les assortiments de bois de feu que vous désirez.



# INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

---

## MISES AU CONCOURS

**Aux agriculteurs-exploitants de la commune de Gibloux**

Mise au concours du poste de

### **Préposé local à l'agriculture et de son suppléant**

#### **Tâches générales**

Exécution des relevés agricoles annuels et des contrôles y relatifs en relation avec les mesures suivantes :

- l'application des mesures de la politique agricole ;
- la lutte contre les épizooties ;
- l'assurance des animaux de rente ;
- la statistique fédérale.

#### **Tâches particulières**

Les unités administratives de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts peuvent charger le préposé de tâches particulières. Les communes ainsi que les unités administratives dépendant d'autres Directions de l'Etat peuvent en faire de même.

#### **Profil requis**

Le préposé doit habiter la commune de Gibloux et être au bénéfice d'une formation agricole supérieure (brevet ou maîtrise). Il dispose de bonnes connaissances en informatique et a de la capacité à rédiger des textes.

**Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Toute personne intéressée est priée d'envoyer son dossier de candidature **jusqu'au 31 août 2016** à l'adresse suivante : Conseil communal de Gibloux, Route de Grenilles 6, CP 70, 1726 Farvagny.

\* \* \* \* \*

La commune de Gubloux, en collaboration avec le FC Farvagny, cherche pour les travaux de fauchage des terrains de foot de Farvagny, une

## **Personne consciencieuse et motivée (H/F)**

### **Mission**

Effectuer les travaux en lien avec le fauchage des terrains de foot de Farvagny

### **Tâches principales**

- Effectuer le fauchage des terrains de foot de Farvagny avec le matériel communal mis à disposition
- Nettoyage des véhicules et outils après fauchage
- Veiller au bon usage et à l'entretien du matériel de fauchage
- Si intérêt et disponibilité, effectuer le même travail sur d'autres terrains de la commune

### **Profil exigé**

- Disponible à travailler au gré de la météo
- Personne respectueuse du matériel

### **Entrée en fonction : De suite ou à convenir**

Si nous avons éveillé votre intérêt, vous pouvez contacter M. David Thut, Chef du Service technique au 026 411 39 79 afin de convenir d'une rencontre.

\* \* \* \* \*

### **Autres postes mis au concours**

- Assistant social à 100% jusqu'au 31 décembre 2016 et à 80 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (H/F)
- Employé édilitaire à 100 % (H/F)
- Technicien « junior » au secteur Police des constructions à 100 % (H/F)
- Fontainier communal à 100% (H/F)

Pour tout renseignement complémentaire concernant ces mises au concours, veuillez consulter les piliers publics, le site internet ou vous adresser au secrétariat général de l'administration communale.

## PILIERS PUBLICS

Toutes les informations officielles sont affichées aux piliers publics de

- Corpataux-Magnedens (La Tuffière)
- Farvagny (administration communale et centre du village)
- Le Glèbe (Rueyres-St-Laurent)
- Rossens
- Vuisternens-en-Ogoz

## SITE INTERNET

Le site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) vous renseigne sur les actualités et les services de votre commune. Vous y trouverez également toutes les adresses utiles ainsi que bon nombre d'informations sur différents thèmes comme par exemple les écoles, la petite enfance, les impôts et les taxes, la santé et le social, la culture, les loisirs et les sports.

## DEPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Aidez-nous à trouver la ou les personnes responsables des déchargements illégaux de pneus dans nos forêts !

Nous avons constaté plusieurs dépôts ces dernières années et deux cas sont récents dans la forêt des Bibous.

Merci de transmettre vos informations à l'administration communale.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## MONUMENTS HISTORIQUES

### **L'Association des Amis de la chapelle de Montban cherche de nouveaux membres**

Située dans le canton de Fribourg, dans le village de Farvagny-Le-Grand et en bordure de forêt, la chapelle de Montban a été construite en 1727, suite à de nombreux miracles et de nombreuses grâces obtenues par les fidèles ayant invoqué « Notre Dame de Montban ». Plusieurs guérisons miraculeuses ont conduit Notre-Dame de Montban à se faire connaître comme "le Bourguillon du Gibloux", contribuant à sa renommée. Après une construction ordonnée par l'évêque lui-même, la chapelle rayonne par-delà les frontières régionales. On y venait en pèlerinage depuis la Savoie. Aujourd'hui encore, la chapelle de Montban est un lieu important pour les habitants de toute la région. Située en bordure de forêt, elle est visitée tant par les habitants des alentours, par les paroissiens que par les promeneurs. Elle fait office, depuis près de trois siècles, de lieu de prière, de recueillement, mais aussi de rencontre.

### **Une restauration nécessaire**

La chapelle rencontre des problèmes liés à l'infiltration d'eau dans le bâtiment et à l'humidité. Fissures, moisissures et divers dégâts sont constatés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Des morceaux de plâtre en provenance du plafond tombent parfois sur la nappe de l'autel. A l'heure actuelle, aucun office n'a lieu à la chapelle durant l'hiver en raison du froid mordant et de l'humidité constatés durant cette saison.

Fondée en 2015, l'Association des Amis de la Chapelle de Montban a pour principal objectif de récolter des fonds destinés à la conservation et à la restauration de la chapelle. Après une année d'exercice, elle regroupe déjà plus d'une centaine de membres et donateurs. Elle lance aujourd'hui un appel à la population environnante, de manière à pouvoir lever rapidement les fonds pour entreprendre sa restauration qui est plus que nécessaire. L'Association souhaite mobiliser le plus de monde possible, de manière à ce que les travaux d'assainissement puissent être rapidement entrepris. Chaque don, même modeste, est le bienvenu.

Cotisation annuelle : CHF 30.- membre individuel / CHF 35.- couples  
Statuts et adhésion sur le site [www.montban.ch](http://www.montban.ch) - [info@montban.ch](mailto:info@montban.ch)





## DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL

Invitez le monde dans votre maison ! Devenez famille d'accueil YFU.



Avez-vous envie de découvrir une culture étrangère tout en restant à la maison ? Que diriez-vous d'enrichir votre vie familiale en faisant l'expérience d'un échange interculturel et voir ainsi votre quotidien familial sous un tout autre angle ? Aimerez-vous nouer une amitié internationale ? Tout cela est possible en accueillant un(e) étudiant(e) d'échange YFU.

En devenant famille d'accueil pour YFU, vous offrez à un jeune âgé de 15 à 18 ans la possibilité d'avoir un deuxième foyer pour une durée de 10 à 11 mois. En d'autres termes, vous l'accueillez dans votre famille et lui offrez le gîte et le couvert. La principale motivation pour l'accueil d'un étudiant d'échange devrait être l'intérêt porté aux échanges interculturels. En effet, les familles d'accueil YFU sont bénévoles et ne reçoivent pas de compensation financière.

Les familles avec ou sans enfants, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles arc-en-ciel, sont invitées à devenir familles d'accueil. Ce qui compte, c'est l'envie d'accueillir un(e) étudiant(e) d'échange comme un nouveau membre de la famille. YFU reconnaît et salue la diversité des familles en Suisse et dans le monde. Les étudiants d'échange YFU viennent de plus de 50 pays. Ils arrivent généralement en Suisse le 13 août.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.

Pour toute information supplémentaire :

YFU Suisse  
Monbijoustrasse 73  
Case postale 1090  
3000 Berne 23

026 466 11 11

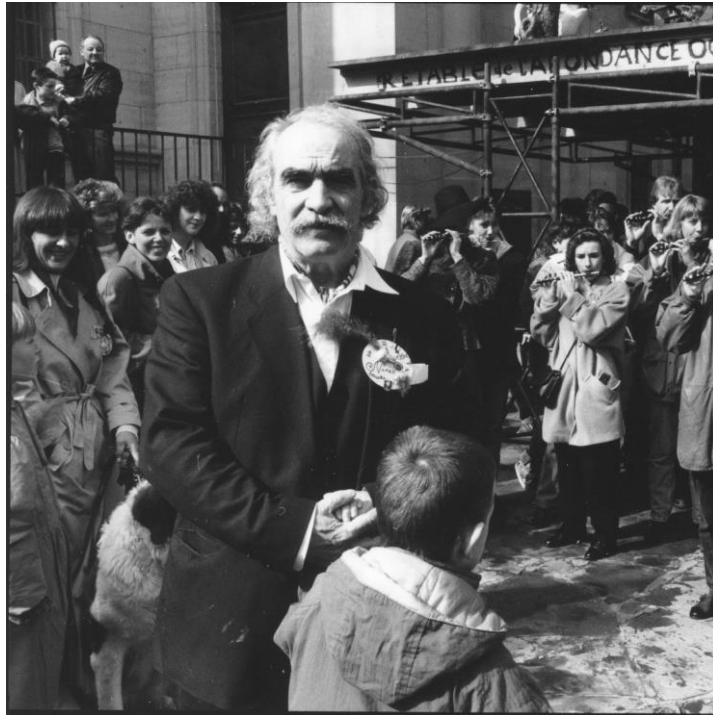
[romandie@yfu.ch](mailto:romandie@yfu.ch) ou [www.yfu.ch](http://www.yfu.ch).

## TINGUELY 2016 – ANNÉE EN MOUVEMENT

Jean Tinguely sera célébré durant toute l'année 2016.

Pour commémorer le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition de l'un des artistes les plus connus du 20<sup>e</sup> siècle, de nombreuses expositions, événements et manifestations ont lieu dans le canton de Fribourg durant toute l'année.

Pour consulter le programme ou toute autre information rendez-vous sur [www.tinguely2016.ch](http://www.tinguely2016.ch).



photographie: MAHF/François Emmenegger

## DICTIONNAIRE DES ANONYMES, DES INCONNUS ET DES OUBLIÉS

A l'occasion de son 175<sup>ème</sup> anniversaire, la Société d'histoire du canton de Fribourg publie un livre qui s'adresse à tous, et pour cause: il s'agit d'un dictionnaire des anonymes, des inconnus et des oubliés du canton de Fribourg.

Point de grandes figures dans ce dictionnaire, mais des hommes et des femmes qui ont vécu dans le canton entre 1840 et 2015. Une page d'histoire qui se dévoile ainsi, au travers de 168 notices biographiques écrites par 95 auteurs.

L'ouvrage peut être commandé sur le site de la Société ([www.shcf.ch](http://www.shcf.ch)) et est en vente en librairie.

# ARRÊTER DE FUMER C'EST POSSIBLE



## Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET\* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

### Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



**Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !**

**Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :**

**Coaching  
stop-tabac en  
4 séances**

**Cours  
stop-tabac en  
groupe**

**Entretien d'orientation**

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

#### **1. Faire le point**

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

#### **2. Préparation**

Identifier vos ressources et développer des alternatives

#### **3. Action**

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

#### **4. Consolidation**

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

#### **Tarifs**

**CHF 200.-**

Coaching individuel

**CHF 150.-**

Cours de groupe

**CHF 50.-**

Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.**

**Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

\* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme  
Fachstelle Tabakprävention  
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96  
1705 Fribourg · Freiburg  
T 026 425 54 10 • F 026 426 02 88  
info@cipretfribourg.ch

[www.cipretfribourg.ch](http://www.cipretfribourg.ch)

# LES LIGUES DE SANTÉ DU CANTON DE FRIBOURG



les Ligues de santé  
du canton de Fribourg  
die Gesundheitsligen  
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2  
CP 96 / 1705 Fribourg  
Tél. 026 426 02 66  
[www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch)  
[info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch)

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

## Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 90

## diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)
- Tél. 026 426 02 80

## Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 70

## CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- [info@cipretfribourg.ch](mailto:info@cipretfribourg.ch) – [www.cipretfribourg.ch](http://www.cipretfribourg.ch)
- Tél. 026 425 54 10

## Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 425 54 00

## Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 426 00 00

# ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

---

## Secrétariat général et Contrôle de l'habitant

Route de Grenilles 6  
Case postale 70  
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 96 00  
Télécopie 026 411 96 10

### Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	14.00-16.00

### Adresse principale pour toute la correspondance générale :

[administration@commune-gibloux.ch](mailto:administration@commune-gibloux.ch)

[controle.habitant@commune-gibloux.ch](mailto:controle.habitant@commune-gibloux.ch)

---

## Service technique

Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz

### Adresse postale :

Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 22 65  
Télécopie 026 411 40 65

[technique@commune-gibloux.ch](mailto:technique@commune-gibloux.ch)

---

### Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

## Service des finances

Route du Jordil 10  
Case postale 25  
1728 Rossens

Téléphone 026 411 96 96  
Télécopie 026 411 96 97

[finances@commune-gibloux.ch](mailto:finances@commune-gibloux.ch)

---

### Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

## Service social du Gibloux

Route des Ecoles 5  
Case postale 41  
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 42 62

[ssrg@bluewin.ch](mailto:ssrg@bluewin.ch)

---

### Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	08.00-12.00	fermé
Jeudi	08.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	08.00-12.00	fermé

## Service officiel des curatelles du Gibloux

Route des Ecoles 5  
Case postale 62  
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 25 90

[curatelles@farvagny.ch](mailto:curatelles@farvagny.ch)

---

### Horaires d'ouverture :

Lundi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	08.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	08.15-11.30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins  
sauf le mercredi

